

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Association Belge de Lutte contre la Mucoviscidose - Belgische Vereniging voor Strijd tegen Mucoviscidose**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Avenue Joseph Borlé

N°: 12

Boîte:

Code postal: 1160

Commune: Auderghem

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0408938142

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-12-2018

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

28-03-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

BORREY Pascal

Employé
Rue de l'Arbre du Tiège 2
1435 Corbais
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

FRAITURE Céline

Bremberg 9
3118 Werchter
BELGIQUE

Administrateur

LEMMENS An

Heuvelstraat 138
3390 Tielt-Winge
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

SIMAL Stéphane

Indépendant
Rue du Coin de Terre 23
1420 Braine-l'Alleud
BELGIQUE

Administrateur

TILMANT Joëlle

Employé
Rue Bois Bourdon 83
7080 Frameries
BELGIQUE

Administrateur

AERTS Erik

Employé
Rommekeshof 7
2830 Willebroek
BELGIQUE
Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

DE SCHRYVER Rika

Fonctionnaire SPF Finances
Kleemputtenstraat 33
1770 Liedekerke
BELGIQUE
Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

KLEIN David

Indépendant

Spiegelhofvoetweg 46

1850 Grimbergen

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

PROESMANS Marijke

Médecin-Professeur KUL

Lindelaan 13

3001 Heverlee

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

WUSTEFELD Pierre André

Magistrat(Retraité)

Rue du Bois de Linthout 25

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

SCHELPE Philippe

Indépendant

Groendallaan 49

1800 Vilvoorde

BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

QUALI-AUDIT -RÉVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (A01574)

BE 0877.537.224

Boulevard du Centenaire 93

1325 Dion-Valmont

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

DOCHEN Ghislain

Réviser d'entreprise

Boulevard du centenaire 93

1325 Chaumont-Gistoux

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0408938142		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	30.429	29.141
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	30.429	29.141
Terrains et constructions		22	24.789	24.789
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	24.789	24.789
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	5.640	4.352
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	5.640	4.352
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.192.885	5.402.109
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	23.489	27.050
Stocks		30/36	23.489	27.050
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	91.977	123.801
Créances commerciales		40	91.977	121.352
Autres créances		41		2.449
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	4.137.771	3.571.592
Valeurs disponibles		54/58	1.813.717	1.545.748
Comptes de régularisation		490/1	125.931	133.917
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	6.223.314	5.431.250

N°	BE0408938142	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	4.204.930	3.590.090
Patrimoine de départ		10	3.196.906	3.196.906
Moyens permanents		100	1.696.906	1.696.906
		101	1.500.000	1.500.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	917.948	917.948
Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)		14	90.077	-524.764
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	100.000	
Provisions pour risques et charges		160/5	100.000	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	1.918.384	1.841.160
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	1.918.384	1.841.160
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.750.562	1.661.755
Fournisseurs		440/4	1.750.562	1.661.755
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	167.002	178.605
Impôts		450/3	33.364	38.245
Rémunérations et charges sociales		454/9	133.638	140.361
Dettes diverses		48	820	800
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8	820	800
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	6.223.314	5.431.250

N°	BE0408938142	A-asbl 3
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.591.168	1.062.709
Ventes et prestations		70/74	5.060.388	4.432.581
Chiffre d'affaires		70	312.136	258.831
Cotisations, dons, legs et subsides		73	4.319.980	3.725.983
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	3.469.221	3.369.872
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	989.283	1.001.676
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.752	4.584
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	3.007	7.605
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	100.000	
Autres charges d'exploitation		640/8	12.019	21.875
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	482.108	34.575
Produits financiers	5.5	75	953	156.799
Charges financières	5.5	65	2.337	186.292
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	480.724	5.082
Produits exceptionnels		76	153.111	116.587
Charges exceptionnelles		66	18.994	73.399
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	614.840	40.665

N°	BE0408938142	A-asbl 4
----	--------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(-)	9906	90.077	-524.764
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	614.840	40.665
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	-524.764	-565.428
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(-)	14	90.077	-524.764

N°	BE0408938142	A-asbl 5.1.2
----	--------------	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	541.454
8169	6.040	
8179		
8189		
8199	547.494	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	512.313
8279	4.752	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	517.065	
22/27	30.429	
8349	30.429	

N°	BE0408938142		A-asbl 5.3
----	--------------	--	------------

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Quand les recettes dépassent de façon remarquable les dépenses d'un exercice comptable, généralement à la suite d'un don inattendu, un montant est mis aux fonds affectés sur décision du CA.

Les prélèvements sont faits sur ces fonds affectés, sur décision du CA, pour financer des projets pouvant faire la différence dans la lutte contre la mucoviscidose, notamment les projets de recherche.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE0408938142	A-asbl 5.5
----	--------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	18	19

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087	15,8	16,1
------	------	------

Nombre d'heures effectivement prestées

9088	26.274	26.502
------	--------	--------

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	745.068	748.492
-----	---------	---------

Cotisations patronales d'assurances sociales

621	170.674	171.929
-----	---------	---------

Primes patronales pour assurances extralégales

622	16.320	15.663
-----	--------	--------

Autres frais de personnel

623	57.220	65.591
-----	--------	--------

Pensions de retraite et de survie

624		
-----	--	--

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503		
------	--	--

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653		
-----	--	--

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)

(+)/(-)

656		
-----	--	--

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

les honoraires du commissaire aux comptes: 5601.94 Euro TVA comprise

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0408938142	A-asbl 6
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	13,3	4,1	15,8	ETP	16,1 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	22.209	4.065	26.274	T	26.502 T
Frais de personnel	102	836.225	153.058	989.283	T	932.098 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	14	4	16,5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	14	3	15,6
Contrat à durée déterminée	111		1	0,9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7		7
de niveau primaire	1200	0	0	
de niveau secondaire	1201	3	0	3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	0	1
de niveau universitaire	1203	3	0	3
Femmes	121	7	4	9,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4		4
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213	2	4	4,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	
Employés	134	14	4	16,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE0408938142	A-asbl 6
----	--------------	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305	1		1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	5	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies	5802	75	5812	34
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	5.266	5813	2.330
dont coût brut directement lié aux formations	58031	5.266	58131	2.330
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0408938142	A-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Association Muco asbl
Av. J. Borlé, 12
1160 Bruxelles

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions l'arrêté royal du 30 janvier 2001 exécutant le Code des sociétés, cet arrêté étant applicable aux grandes ASBL.

Le conseil d'administration de chaque association détermine les règles qui, compte tenu des caractéristiques propres à l'association, président aux évaluations dans l'inventaire. L'association doit résumer dans l'annexe aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique les règles d'évaluation arrêtées et actées dans le livre d'inventaire.

Ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre au lecteur d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées ainsi que, le cas échéant, les méthodes et principes utilisés pour la conversion des avoirs, des dettes et des obligations en devises étrangères.

S'il apparaît que les règles d'évaluation arrêtées ne répondent plus aux critères imposés en matière d'image fidèle, l'association doit les modifier. Le conseil d'administration doit approuver une nouvelle version des règles d'évaluation. Un résumé des règles d'évaluation mis à jour doit être publié dans l'annexe aux comptes annuels. Ce résumé doit mettre en évidence les modifications et les impacts que celles-ci ont sur l'établissement du bilan et du compte de résultat.

2. Règles particulières

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition dès que leur valeur unitaire dépasse 250 euros (TVA comprise).

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements selon leur durée de vie et un plan établi d'une manière consistante d'une année à l'autre conformément à l'article 28 §1 de l'arrêté royal de janvier 2001.

Les frais accessoires, y compris les frais d'architecte, suivent le principal et sont amortis au même taux que l'immobilisation à laquelle ils se rattachent.

- Les bâtiments sont amortis sur base linéaire en 20 ans (5%).
- Les aménagements réalisés aux bâtiments, les travaux de mise en conformité et les grosses réparations et entretiens sont amortis sur base linéaire en 10 ans (10%);
- Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis sur base linéaire en 3 ou 5 ans (33,3% ou 20%) ;
- Le matériel informatique est amorti sur base linéaire en 3 ans (33,3%) ;
- Les œuvres d'art sont amorties sur base linéaire en 5 ans (20%). En effet, ces œuvres s'amortissent rapidement car elles se trouvent à l'extérieur et donc s'abîment plus vite.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou hors d'usage doivent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel si nécessaire.

Biens donnés ou légués à l'association

Valorisation des legs

Suivant la nature du legs, il est proposé de valoriser les legs de la manière suivante :

- terrains et maisons : à la valeur reprise à l'acte notarié (déclaration de succession) ;
- titres : valeur en bourse au jour de l'encaissement du legs ;
- valeurs disponibles en espèces : valeur des avoirs légués à la banque.
- S'il s'agit de disponibles en devises, le taux de change du jour de l'encaissement du legs est pris en considération

Ils sont évalués suivant les règles ci-dessus et sont comptabilisés :

- soit dans le compte des « fonds propres » (101) lorsqu'ils augmentent les moyens permanents de l'association ;
- soit dans le compte de résultats en produits lorsqu'il s'agit de « simples » legs qui n'augmentent pas les moyens permanents de l'association.

Immobilisations financières

Les participations et autres actions et parts sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable ou de dépréciation justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise.

Créances commerciales

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées sur les créances si leur recouvrement partiel ou total apparaît douteux à la date d'arrêté des comptes.

Placements de trésorerie

- Valorisation des valeurs en portefeuille

Les moins-values non réalisées sont enregistrées à la fin de l'exercice comptable, soit le 30 juin de chaque année, sur base des extraits fournis par les organismes financiers.

Les plus-values non réalisées ne sont pas enregistrées. Les placements sont évalués au cours moyen d'acquisition des différents titres à la date de clôture.

Valeurs disponibles

Les avoirs auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale.

FONDS PROPRES

Les fonds propres sont constitués du :

Fonds associatif lui-même ventilé entre :

o Le patrimoine de départ

o Les moyens permanents mis à la disposition de l'association :

Ces moyens permanents sont constitués de dons, legs et subsides en espèces et en nature destinés à soutenir durablement l'activité de l'association

Fonds affectés

N°	BE0408938142	A-asbl 7
----	--------------	----------

Les fonds affectés représentent les moyens propres de l'association constitués grâce à son activité.
Dans les années favorables, les associations qui enregistrent de bons résultats peuvent les affecter à des destinations plus précises au lieu de simplement les reprendre en bénéfices reportés, ce sont les fonds affectés.
Ces fonds affectés sont utilisés lorsque l'événement auquel ils sont attribués, survient.

Les fonds affectés ne peuvent être affectés sur le résultat de l'exercice que pour autant qu'un excédent soit disponible.

Provisions

Les provisions, quant à elles, sont destinées à couvrir des charges réellement circonscrites et des risques prévisibles, des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice clôturé ou d'exercices antérieurs.
Ces provisions affecteront le compte de résultats et devront être enregistrées quel que soit le niveau de résultat (excédent ou déficit).

Des provisions sont constituées pour couvrir les engagements de l'entreprise en matière éventuellement de prépensions, les charges de grosses réparations et gros entretiens ou les autres risques et charges.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Droits et engagements hors bilan

* Evaluation des legs à recevoir

Quand l'association est informée de la réception d'un legs et que la procédure d'autorisation au Ministère de la Justice est en cours (Suivant la nouvelle loi de 2002, la procédure doit être suivie pour les montants supérieurs à 100.000 EUR), les montants relatifs aux legs à recevoir sont enregistrés en compte d'ordre.

* Evaluation des legs encaissés

- Dans un second temps, quand les montants concernés sont encaissés, ils sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique dons ou legs ou dans le compte de fonds propres « moyens permanents mis à la disposition de l'association »..

Il peut s'agir de

- terrains,
- maisons,
- titres,
- autres.

Certains legs peuvent être reçus en indivision avec d'autres associations. Dans ce cas, seule la proportion léguée à l'association doit être prise en compte, et ce dès l'enregistrement initial dans le compte d'ordre.